

# PLAN COMMUNAL INTÉGRATION RÉGION MISELERLAND

## 1. Description de la démarche / de l'action choisie

Suite aux maintes expériences positives faites lors de la mise en œuvre collective du *Pacte d'Intégration Miselerland* dans 14 communes de la région rurale du Miselerland pendant les années 2012-2014 en étroite collaboration avec l'OLAI et l'ASTI, 10 de ces communes ont décidé de s'engager davantage pour une politique d'intégration et de vivre-ensemble durable et transversale. Voilà pourquoi les conseils communaux de ces communes ont chargé le GAL LEADER Miselerland à travers la Fédération des Associations Viticoles du Grand-Duché de Luxembourg d'assurer l'élaboration, l'organisation, la coordination, le suivi et l'évaluation d'un *Plan Communal Intégration* (PCI) pour la région du Miselerland depuis juin 2015. Cette démarche concertée permet de mettre en œuvre des actions plus vastes touchant un nombre important de personnes vivant dans cette région du pays. Par ailleurs, confier d'un commun accord la mission d'élaborer et de coordonner un PCI régional Miselerland à un expert externe soulage ces communes rurales souvent assez petites et limitées dans leurs moyens financiers, logistiques et en ressources humaines.

## 2. Besoins identifiés à l'origine de l'action

Le Miselerland est une région rurale du Luxembourg comptant quelque 36% de non-luxembourgeois. Pendant les années 2012, 2013 et 2014, LEADER Miselerland, en étroite collaboration avec les 14 communes appartenant au GAL Miselerland ainsi que leurs CCCI (commissions communales consultatives d'intégration) respectives, et en partenariat avec l'OLAI (Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration) et l'ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés), a réalisé le *Pacte d'Intégration Miselerland*. Cette démarche concertée a montré les effets positifs d'une politique à long terme et de manière transversale quand il s'agit du vivre-ensemble dans ces communes. En plus, le fait d'avoir procédé à une synergie au niveau régional, intercommunal et donc plus vaste, et non seulement à un niveau communal assez restreint, a montré que les effets positifs augmentent, les moyens (techniques, logistiques, financiers, de ressources humaines) mis à disposition étant plus importants, le groupe cible s'agrandissant, les acteurs impliqués se multipliant et le champ d'action s'élargissant par conséquent.

Voilà pourquoi 10 communes de la région ont pris la décision de s'investir davantage dans une telle démarche régionale avec un focus sur l'intégration des non-luxembourgeois ainsi que de toute personne ayant fait du Miselerland son nouveau chez-soi.

## 3. Public(s) cible(s)

Toutes les personnes vivant sur le territoire des 10 communes partenaires du Plan Communal Intégration région Miselerland.

## 4. Objectifs poursuivis

### Objectifs principaux :

- Mettre en place une politique d'intégration durable et transversale dans les dix communes partenaires de la région du Miselerland ;

- Sensibiliser les services communaux, les associations communales et régionales, les initiatives citoyennes etc. de ces 10 communes de la région du Miselerland quant aux sujets du vivre-ensemble et de l'intégration ;
- Promouvoir le vivre-ensemble de personnes d'origines culturelles diverses dans les 10 communes partenaires de la région du Miselerland ;
- Réaliser un observatoire de la diversité dans ces 10 communes ;
- Définir, en étroite collaboration avec les communes partenaires ainsi qu'avec tous les acteurs concernés et regroupés autour du PCI région Miselerland, des groupes cibles spécifiques et des actions concrètes visant ces derniers ;
- Rédiger un plan d'action visant une démarche durable et transversale, basé sur l'état des lieux et répondant aux besoins ainsi qu'aux idées des acteurs impliqués ;
- Préparer la mise en œuvre d'un PCI avec des actions, des projets et des activités qui touchent un maximum de citoyens des 10 communes partenaires de la région du Miselerland d'origines culturelles, de générations et de situations socio-économiques diverses ;
- Soutenir les communes partenaires avec leurs services communaux respectifs dans leurs démarches liées à la politique d'intégration ;
- Coordonner des actions concertées entre les 10 communes partenaires afin d'élargir le champ d'action d'un tel PCI région Miselerland.

#### Objectifs secondaires :

- Dans une phase ultérieure : garantir le suivi et l'évaluation des actions mises en œuvre afin de pouvoir adapter et améliorer les efforts menés ;
- Associer à cette démarche les 4 autres communes du Miselerland;
- Développer, ensemble avec notre région allemande voisine, des stratégies pour une approche transfrontalière des questions de diversité.

### **5. Organisateur principal de l'action**

Les 10 communes partenaires de la région du Miselerland (Betzdorf, Dalheim, Grevenmacher, Manternach, Mertert, Mondorf-les-bains, Remich, Stadtbredimus, Waldbredimus et Wormeldange) avec leurs commissions communales consultatives (dont la commission communale consultative d'intégration), leurs services communaux, leurs associations etc.

### **6. Partenaires et répartition des tâches de chacun**

- Fédération des Associations Viticoles du Grand-Duché de Luxembourg pour le compte du GAL LEADER Miselerland, assurant l'expertise pour la préparation, l'élaboration, la coordination, le suivi, l'évaluation, la communication, la budgétisation, la logistique ;
- les 10 communes partenaires de la région du Miselerland (Betzdorf, Dalheim, Grevenmacher, Manternach, Mertert, Mondorf-les-bains, Remich, Stadtbredimus, Waldbredimus et Wormeldange) avec leurs commissions communales consultatives (dont la commission communale consultative d'intégration), leurs services communaux, leurs associations etc. : représentées dans le Comité de Pilotage; émettrices d'idées et de besoins ; « mise en musique » des actions.

### **7. Caractère innovant de l'action**

L'approche en synergie de 10 communes de la région du Miselerland quant à la mise en œuvre d'un Plan Communal Intégration montre la volonté de s'adresser à un groupe cible élargi, d'augmenter les moyens mis à disposition afin de garantir des résultats positifs et d'adopter une politique transversale et durable.

Le fait de mettre en œuvre un PCI dans une région rurale du Grand-Duché est synonyme de la volonté des acteurs impliqués de s'investir dans une politique d'intégration positive visant le vivre-ensemble de toute personne habitant le territoire en question. Ceci malgré le fait que le pourcentage de non-luxembourgeois vivant dans ces communes est en dessous de la moyenne nationale. Les responsables politiques sont conscients de l'importance de garantir une qualité de vie à tous les citoyens vivant dans leurs communes, peu importe leur origine culturelle.

Le PCI région Miselerland prévoit d'impliquer une multitude d'acteurs divers de la région afin d'augmenter les effets positifs d'une telle approche.

Finalement, le PCI région Miselerland se veut ouvert et prêt à inclure des nouvelles dimensions tel que l'aspect du vivre-ensemble entre générations diverses, entre personnes de situations socio-économiques différentes ainsi que la dimension du bon voisinage avec les habitants des communes allemandes de la rive opposée de la Moselle.